



SNES Co-psy et DCIO

Info Rapide

31 mai 2011 N°16

Le SPOTLV se met en place à marche forcée ! Il est encore temps d'empêcher une redéfinition de nos missions et de notre statut !

Le décret statutaire voté au CTPM mais réécrit par le conseil d'état !

Alors que la discussion sur les missions ont fait l'objet d'un groupe de travail et d'un relevé de conclusions le 25 juin dernier, le conseil d'état est en train de transformer le texte, non pas pour qu'il réponde mieux aux besoins des élèves et des équipes éducatives, mais pour qu'il corresponde mieux à la loi de novembre 2009 qui rappelle le, a été étendue, sans aucune réflexion, ni concertation à la formation initiale. Le SNES a rencontré le conseiller du Ministre, M Lugnier le 30 mai.

Après nous avoir indiqué que plusieurs termes avaient été refusés car ils n'auraient pas d'existence juridique (le décrochage, les élèves nouvellement arrivés en France) ou seraient trop conjoncturels, (PDMF, accompagnement personnalisé) notre interlocuteur a également précisé que certains termes avaient été jugés « redondants » par rapport au reste du texte en particulier la référence à la qualification de psychologue.

S'agissant des publics, la priorité à la formation initiale ne figurerait plus dans le texte et le public serait étendu aux jeunes adultes.

Les remarques définitives du conseil d'état n'auraient pas encore été transmises au cabinet mais devraient l'être très rapidement. Nous ne savons donc pas quelles sont les formulations exactes mais il est clair que l'aune de référence de nos missions est désormais la loi sur l'OTLV et non les besoins des élèves et des étudiants en matière de réussite scolaire et de construction de leurs parcours.

Face aux remarques du conseil d'état, le MEN a plusieurs possibilités : soit ne pas publier le décret, soit le réécrire selon les remarques du Conseil d'Etat, soit, s'il estime que l'esprit du texte est dénaturé, ne pas suivre toutes les recommandations au risque d'être confronté à des recours. Le Men peut consulter son service juridique sur cette

dernière opportunité mais il est clair que le texte sera publié et ne s'écartera pas trop de l'avis du Conseil.

En conclusion nous risquons de perdre ce que nous avons gagné l'an dernier : la référence à la qualification de psychologue et la priorité à la formation initiale

Tout le monde comprendra que moins les garanties statutaires seront fortes, moins nos missions seront ancrées dans l'EN, plus il sera difficile de résister aux dérives imposées dans le cadre du PIOFM. C'est bien ce qui est recherché : **un modèle unique de conseiller polyvalent, interchangeable, perdant au fil des jours son activité de psychologue et sa spécificité !**

Il faut s'y opposer par une mobilisation forte le 16 JUIN dans toutes les académies !

Les textes organisant la labellisation viennent de paraître.

Ils dessinent les contours d'un « super organisme », chapeautant toutes les autres structures doté d'un « super responsable », dont les missions entreront nécessairement en conflit avec celles du Directeur de CIO. En effet, les conventions prévoient que le super responsable du PIOFM définisse les publics, les actions à conduire, enregistre, suive et contrôle l'activité des personnels intervenant pour la structure.

En quoi les CIO vont-ils être concernés ?

Manifestement le DIO, le MEN et certaines organisations syndicales ont choisi une interprétation restrictive du texte de la loi et du décret pour obliger les CIO à entrer dans le cadre de conventions locales !

Or, la convention locale c'est

- le principe de la concurrence entre les CIO
- L'imposition d'un responsable de PIOFM qui contrôlera l'activité des copsy , fixera les activités prioritaires et les conditions de fonctionnement de l'organisme labellisé (horaires d'ouverture dans la semaine et permanence pendant les vacances, modalités d'accueil du public..)
- Des pressions inacceptables sur les collègues pour qu'ils privilégient le PIOFM au détriment de leur travail dans les CIO et les établissements scolaires.
- Une remise en cause des missions et du statut
- Un service public d'orientation de l'EN à géométrie variable selon les lieux de convention

Il est possible de faire autrement !

Même dans le cadre de la labellisation, que le SNES dénonce, il serait possible de faire autrement. Le SNES demande la labellisation de tout le réseau, car celui-ci remplit les conditions fixées par l'article L611-5 du code du travail.

Le MEN n'en veut pas car il veut pousser les CIO dans les bras du PIOFM « pour que ça bouge »! Si des conventions nous sont imposées, elles doivent se faire au plan académique et concerner tous les CIO ! Il est encore temps de peser d'ici la fin de l'année scolaire.

Il faut exiger que les rectorats communiquent leurs intentions quant à la mise en place de cette labellisation. Ces projets vont être examinés aux CCREFP, comités placés sous la responsabilité des préfets où l'Education Nationale et les représentants des personnels sont très minoritaires. C'est pourquoi il faut exiger que les recteurs ne prennent aucune décision sans consultation des élus copsy et DCIO !

Les choses avancent très vite. Nos collègues de Marseille viennent d'apprendre que tous les CIO de Marseille seraient conventionnés avec la cité des métiers. Travailler incognito sur la base de 35h/semaine au détriment des activités dans les établissements et au CIO, quelle perspective enthousiasmante !!!...

L'intersyndicale copsy et DCIO a décidé d'adresser un texte aux membres des CCREFP. Ce texte est en cours de validation par les fédérations FSU, solidaires et FERC CGT, ce qui lui donnera beaucoup plus d'ampleur.

Les autres structures dans l'action aussi !

Depuis plusieurs mois, l'intersyndicale des co-psy et des DCIO (SNES(FSU), CGT, Educ'action, SUD education) se bat pour refuser, sous couvert de meilleure coordination des différentes structures (CIO, ML, PAIO, Pole emploi , PIJ , CCI..) l'imposition d'un modèle unique de conseiller polyvalent. Aujourd'hui , deux intersyndicales réunissant les salariés des Missions locales et des PAIO et ceux de l'AFPA dont les psychologues, appellent à une grande journée de mobilisation le 23 JUIN. Une réunion est prévue le 17 juin pour faire converger toutes nos forces contre le démantèlement des services existants et de leur spécificité. L'intersyndicale copsy et DCIO y prendra toute sa place !

Ceux qui se font des illusions sur l'avenir du SPOTLV feraient bien de regarder de près ce qui se passe dans les autres structures : 1000 postes supprimés dans les Missions locales, 2000 à l'AFPA qui porte toujours le même nom mais est vidée de sa substance ! Nos collègues psychologues de l'AFPA se sont vus imposer une affectation sur des postes de « conseillers formation -orientation » afin de faciliter l'entrée dans le grand marché ! Est-ce cela que nous voulons pour nos services ?

Si on ne voit pas quels bénéfices les élèves pourront tirer du SPOTLV, on voit bien quels seront ceux des organismes privés ! Il s'agit ni plus ni moins d'une privatisation déguisée !

Se Mobiliser !

Les 14 et 15 juin une grande réunion des « acteurs de l'orientation » aura lieu dans les locaux de la fédération française du bâtiment. Le thème choisi est « l'accompagnement numérique : quelles perspectives pour l'Orientation » Monsieur Châtel doit y intervenir le 15 juin à 12h. Les collègues disponibles sont invités à venir rappeler aux participants à cette rencontre que les conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO refusent de voir leurs missions détournées dans un service d'orientation ne prenant pas en compte les spécificités de l'accompagnement des lycéens et collégiens et ne respectant pas les qualifications des personnels.

Le 16 JUIN dans les académies

- **Pour dire stop à la fermeture et à la fusion de CIO**
- **pour exiger la consultation des élus des personnels sur la procédure de labellisation engagée. Les CIO ne peuvent être mis devant le fait accompli !**
- **pour refuser la mise en concurrence des CIO Tout le réseau doit être reconnu également compétent.**
- **pour exiger le respect de nos missions et de nos conditions de travail, y compris matérielles (frais de déplacements, accueil dans un bureau et non dans un box ou un open space, durée des entretiens non limités, documentation et accès internet accessible sans limitation....)**
- **Pour exiger les moyens de fonctionnement des CIO que les rectorats étranglent (baisse des budgets de 30 à 50%)**

Le 23 JUIN, avec les salariés des autres structures

Les intersyndicales des Missions locales, PAIO, de l'AFPA et de la formation continue veulent faire du 23 Juin une journée de protestation sur leurs revendications . Sans faire d'amalgame, l'intersyndicale copsy souhaite s'associer à la dénonciation des projets gouvernementaux sur la manière dont vont être pris en charge les besoins des jeunes et des adultes et dont sont traités les personnels dans la mise en place du SPOTLV !

Le SNES, la CGT et SUD proposent d'organiser la venue de délégations à Paris ce 23 Juin afin d'échanger avec les syndicats des autres structures sur ce qui se profile dans les différents métiers et faire converger nos revendications !

Le gouvernement doit entendre ce que disent les professionnels !

Le 17 JUIN une réunion intersyndicale globale est prévue afin d'élaborer des propositions communes.